

**Ministry of Children
and Youth Services**

Deputy Minister
14thFloor
56 Wellesley St. W
Toronto ON M5S 2S3
Tel: (416) 212-7432
Fax: (416) 325-5332

**Ministère des Services
à l'enfance et à la jeunesse**

Sous-ministre
14^e étage
56, rue Wellesley Ouest
Toronto ON M5S 2S3
Tél. : (416) 212-7432
Télééc. : (416) 325-5332



Ministry of Education

Deputy Minister
Mowat Block
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2
Telephone (416) 325-2600
Facsimile (416) 327-9063

Ministère de l'Éducation

Sous-ministre
Édifice Mowat
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2
Téléphone (416) 325-2600
Télécopieur (416) 327-9063

Le 29 mars 2010

DESTINATAIRES : Directrices et directeurs de l'éducation
Directrices et directeurs du Programme d'intervention en autisme
Directrices et directeurs des organismes communautaires

EXPÉDITEURS : Kevin Costante, sous-ministre de l'Éducation
Judith Wright, sous-ministre des Services à l'enfance et à la
jeunesse

OBJET : **Aider les enfants et les jeunes atteints de troubles du spectre
autistique (TSA) : Mise en œuvre provinciale du modèle
*Connexions pour les élèves***

Le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse (MSEJ) et le ministère de l'Éducation ont travaillé en étroite collaboration afin d'améliorer les soutiens offerts aux élèves atteints de troubles du spectre autistique grâce au Projet de mise en œuvre des modèles de prestation concertée des services aux élèves atteints de TSA (phases 1 et 2).

Tel qu'il est indiqué dans notre note de service conjointe, du 17 février 2009, nous allons de l'avant avec la mise en œuvre du modèle *Connexions pour les élèves* dans les 72 conseils et administrations scolaires financés par les fonds publics en mars prochain.

Dans le cadre de la première phase du Projet, les ministères ont appuyé sept modèles régionaux de prestation concertée de services auxquels participaient huit conseils scolaires et fournisseurs de services communautaires en 2007-2008 et en 2008-2009. La première phase du Projet visait principalement à cerner les modèles efficaces de prestation concertée des services aux élèves atteints de TSA et à en tirer parti.

Dans le cadre de la deuxième phase du Projet, les ministères ont appuyé 16 conseils scolaires (voir l'annexe A pour consulter la liste) et neuf fournisseurs régionaux de

services aux personnes autistes lors de la mise en œuvre du modèle *Connexions pour les élèves* en mars 2009. Ce modèle est conçu pour répondre aux besoins des enfants et des jeunes atteints de TSA qui quittent les services d'Intervention comportementale intensive (ICI) offerts dans le cadre du Programme d'intervention en autisme (PIA) et commencent ou continuent à adopter les méthodes pédagogiques d'Analyse comportementale appliquée (ACA) dans une école financée par les fonds publics.

Le modèle *Connexions pour les élèves* s'articule autour d'équipes de transition multidisciplinaires, centrées sur les élèves et œuvrant dans les écoles. Ces équipes sont formées environ six mois avant qu'un enfant ne fasse la transition des services d'ICI offerts dans le cadre du PIA aux méthodes pédagogiques d'ACA du système des écoles financées par les fonds publics. L'équipe de transition continuera d'accompagner l'élève pendant une période d'au moins six mois après sa sortie du PIA et son entrée ou sa continuation à l'école.

Les rapports préliminaires des partenariats PIA/conseils scolaires relativement à la mise en œuvre de la deuxième phase du Projet ont cerné une vaste gamme d'avantages du modèle *Connexions pour les élèves* parmi lesquels :

- Une meilleure harmonisation des plans d'enseignement individualisés (PEI), des plans de transition et des rapports sur les progrès aide les élèves à acquérir des connaissances, à les généraliser et à les assimiler;
- Une planification de la transition claire et compréhensible apaise l'anxiété des parents et des élèves;
- Les lignes directrices et les attentes relativement à la participation de la famille dans le processus de transition de leurs enfants sont plus claires;
- La collaboration accrue, tout au long du processus de transition, entre les fournisseurs de services régionaux aux personnes autistes, le personnel des conseils scolaires et les parents ou les tuteurs offre plus d'occasions d'établissement d'objectifs conjoints et de planification conjointe pour les élèves;
- La séparation claire des responsabilités des membres de l'équipe aide ces derniers à comprendre leurs rôles et leurs fonctions de sorte que chaque membre puisse dans ses connaissances professionnelles d'une méthode intradisciplinaire assurer une transition harmonieuse de l'élève vers une école.

Une équipe consultative provinciale (ECP) a été constituée pour fournir des conseils aux ministres concernant la mise en œuvre du modèle *Connexions pour les élèves*. L'ECP suit la mise en œuvre du modèle dans les 16 conseils scolaires participant à la deuxième phase du Projet. En plus, on évalue l'initiative pour recueillir des renseignements sur les pratiques exemplaires visant à faciliter la réussite pour les élèves atteints de TSA, pour leur famille et pour le système.

Exigences de la mise en œuvre provinciale du modèle *Connexions pour les élèves*

D'ici mars 2010, les équipes de transition *Connexions pour les élèves* devront être disponibles dans les 72 conseils scolaires financés par les fonds publics pour les enfants n'ayant plus besoin des services d'ICI offerts par l'intermédiaire de l'option de services directs ou de l'option de financement direct dans le cadre du PIA, et qui débutent ou poursuivent leurs études dans le système des écoles financées par les fonds publics.

Démarche :

Le modèle *Connexions pour les élèves* vise à assurer une transition plus coordonnée et harmonieuse pour les enfants et les jeunes d'âge scolaire. Une fois qu'une décision clinique a été prise à l'effet qu'un enfant est prêt à quitter le PIA, le fournisseur régional de services aux personnes autistes amorce le processus de transition en communiquant avec le personnel du conseil scolaire ayant une expertise en ACA. Pour participer à *Connexions pour les élèves*, le consentement de l'enfant ou du jeune et/ou de son ou de ses parents ou tutrices/tuteurs à participer au programme est obligatoire.

Des équipes multidisciplinaires *Connexions* sont formées environ six mois avant qu'un enfant quitte les services d'ICI offerts dans le cadre du PIA, et accompagnent l'élève pendant au moins six mois après qu'il a quitté le PIA pour commencer ou poursuivre ses études dans une école financée par les fonds publics. Lorsqu'il fréquente l'école depuis six mois, la direction de l'école (ou la personne désignée), le, la ou les parents, tutrices ou tuteurs et le ou les membres du personnel enseignant continueront de suivre ensemble les progrès de l'élève à des moments de transition clés.

L'équipe de transition se compose du, de la ou des parents, tutrices ou tuteurs, des consultantes et des consultants du Programme de soutien en milieu scolaire – troubles du spectre autistique, du ou des membres du personnel enseignant, de la direction de l'école (ou de la personne désignée) et d'autres membres compétents de la communauté ou du conseil scolaire ayant déjà travaillé ou travaillent avec un élève atteint de TSA.

Consultez l'annexe B pour la composition de l'équipe de transition, une description des rôles et des fonctions des membres de l'équipe de transition, le modèle de l'équipe de transition et le processus de création de ces équipes.

Résultats prévus :

Résultats de l'élève (y compris sans toutefois s'y limiter) :

- Amélioration des possibilités et des résultats d'apprentissage pour les élèves atteints de TSA (habiletés scolaires, sociales, affectives et d'adaptation);
- Meilleures transitions pour les élèves, leurs parents, leurs tutrices ou leurs tuteurs, le personnel de l'école et les fournisseurs de services;
- Participation accrue de l'élève aux activités scolaires.

Résultats des parents (y compris sans toutefois s'y limiter) :

- Participation parentale au processus de transition;
- Satisfaction parentale à l'égard de la transition;
- Confiance parentale dans l'éducation publique.

Résultats du système (y compris sans toutefois s'y limiter) :

- Capacité accrue du conseil scolaire et de l'école de répondre aux besoins des élèves atteints de TSA et de leur famille;
- Collaboration accrue entre le personnel de l'école, le, la ou les parents, tuteurs ou tutrices, les fournisseurs de la communauté en vue de planifier et d'assurer la transition des élèves des services d'ICI aux méthodes d'ACA en milieu scolaire;
- Diffusion massive des résultats des pratiques multidisciplinaires efficaces au sein des conseils et dans la province.

Personnel ayant une expertise en ACA des conseils scolaires financés par les fonds publics :

Le ministère de l'Éducation a d'abord accordé aux conseils scolaires des fonds pour embaucher du personnel supplémentaire ayant une expertise en ACA dans le cadre de la Subvention pour les besoins des élèves (SBE) en 2008-2009 et en 2009-2010. Les allocations octroyées aux conseils scolaires ont été calculées selon un montant de base plus une somme liée à l'effectif. Les conseils ayant un effectif plus important peuvent embaucher plus d'une personne ayant une expertise en ACA. Les conseils ayant un effectif plus faible peuvent être tenus d'établir des relations avec d'autres conseils scolaires afin d'optimiser l'efficacité de l'initiative en partageant ou en engageant conjointement du personnel ayant une expertise en ACA. Le ministère de l'Éducation a l'intention de demander l'autorisation de modifier la Subvention pour les besoins des élèves (SBE) afin de verser aux conseils une allocation annuelle destinée à l'embauche de personnes ayant une expertise en ACA à compter de l'année scolaire 2010-2011.

Le personnel du conseil scolaire ayant une expertise en ACA fournira et coordonnera les méthodes pédagogiques et les ressources de l'ACA aux niveaux du conseil scolaire et de l'école afin d'accroître la capacité au sein du système des écoles financées par les fonds publics d'utiliser les méthodes de l'ACA et facilitera la mise en œuvre de la Politique/Programme Note n° 140 : *Incorporation des méthodes d'analyse comportementale appliquée (ACA) dans les programmes des élèves atteints de troubles du spectre autistique (TAS)* dans tous les conseils scolaires.

Le personnel du conseil scolaire ayant une expertise en ACA s'efforcera de renforcer et de faciliter les relations de travail concertées entre les écoles, les fournisseurs régionaux de services aux personnes autistes, les parents et d'autres membres et organismes de la communauté et pourra devenir membre des équipes de transition multidisciplinaires *Connexions pour les élèves*, au besoin. Il fournira un soutien aux équipes de transition multidisciplinaires *Connexions* en servant d'intermédiaire du conseil auprès des fournisseurs régionaux de services aux personnes autistes.

Programme de soutien en milieu scolaire – troubles du spectre autistique :

Les consultantes et les consultants en TSA fourniront un soutien spécialisé aux équipes de transition *Connexions* constituées pour les enfants et les jeunes quittant les services d'ICI (option des services directs et option de financement direct) pour commencer ou poursuivre leurs études dans le système d'écoles financées par les fonds publics. Ils seront les principaux points de contact et les personnes ressources du personnel de l'école en ce qui a trait aux forces et aux besoins des élèves, ainsi qu'aux questions liées à leur transition vers l'école après avoir quitté les services d'ICI. Ils fourniront également un soutien spécialisé aux équipes de transition pour les enfants et les jeunes quittant le PIA pour fréquenter une école financée par les fonds publics. Les consultantes et les consultants en TSA pourront effectuer des observations en classe et offrir un encadrement au personnel enseignant ainsi qu'aux aides-enseignantes ou aux aides-enseignants concernant les stratégies et les techniques d'apprentissage efficaces pour les élèves atteints de TSA.

Surveillance et préparation de rapports :

Tous les conseils scolaires devront préparer un rapport sur la mise en œuvre du modèle *Connexions pour les élèves* lorsque le ministère de l'Éducation en fera la demande. Les fournisseurs du PIA devront préparer des rapports sur la mise en œuvre par le truchement des processus de déclaration réguliers établis par le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse (MSEJ) et sur demande du ministère.

Ressources pour appuyer la mise en œuvre du modèle *Connexions pour les élèves*

Nous encourageons les conseils scolaires mettant en œuvre le modèle *Connexions pour les élèves* pour la première fois de consulter les fournisseurs régionaux de services aux personnes autistes se trouvant dans les neuf régions du MSEJ. De même, nous les encourageons de consulter les 16 conseils scolaires de langue anglaise et française situés dans chacune des six régions de conseil scolaire ayant participé à la deuxième phase du Projet.

Les partenariats conclus dans le cadre de la deuxième phase du Projet ont produit une gamme de ressources pour appuyer la mise en œuvre du modèle *Connexions pour les élèves*, y compris des trousseaux d'outils, des séances d'information et de formation, des trousseaux de communication et des ressources en ligne. Des échantillons de ressources seront affichés sur le *site Web du Council of Ontario Directors of Education (CODE)* accessible au public (www.ontariodirectors.ca). Pour obtenir de plus amples renseignements sur une ressource, veuillez communiquer directement avec le conseil scolaire ou avec le fournisseur régional de services aux personnes autistes.

Tous les modèles et tout le matériel de sondage élaborés par les évaluatrices et les évaluateurs pour suivre la mise en œuvre de la deuxième phase du Projet seront également affichés à des fins d'information. Les conseils scolaires et les fournisseurs régionaux de services aux personnes autistes souhaiteront peut-être consulter ce matériel tout au long du processus de mise en œuvre.

Une liste de ressources pertinentes figure à l'annexe C.

Aller de l'avant

Les relations de collaboration fructueuses reposent sur un sentiment de partage, des niveaux élevés d'engagement et une compréhension commune des rôles et des responsabilités. La mise en œuvre du modèle *Connexions pour les élèves* renforce l'établissement de relations de collaboration au sein des conseils scolaires et avec les fournisseurs régionaux de services aux personnes autistes. Ces relations reposent sur une compréhension mutuelle du besoin de travailler ensemble à l'atteinte de meilleurs résultats pour les enfants et les jeunes atteints de TSA.

De plus, les relations de travail fructueuses, les démarches partagées et les pratiques exemplaires adoptées par les fournisseurs régionaux de services aux personnes autistes et les conseils scolaires ayant participé aux phases 1 et 2 du Projet ont de multiples applications pour tous les élèves atteints de TSA et pour les élèves des programmes d'éducation de l'enfance en difficulté en général.

Nos ministères continuent également de prendre des mesures pour améliorer et élargir le continuum de services et de soutiens offerts aux enfants et aux jeunes atteints de TSA en Ontario.

Nous vous remercions de votre soutien continu à mesure que nous progressons vers la mise en œuvre à l'échelle provinciale du modèle *Connexions pour les élèves* dans tous les 72 conseils scolaires financés par les fonds publics en collaboration avec les 9 fournisseurs régionaux de services aux personnes autistes.

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec le bureau régional du ministère de l'Éducation ou du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse de votre région.



Kevin Costante
Sous-ministre



Judith Wright
Sous-ministre

c.c. Présidente et président du comité consultatif pour l'enfance en difficulté

Annexe A

Deuxième phase du Projet de mise en œuvre des modèles de prestation concertée : Partenariats entre le conseil scolaire et le fournisseur régional de services aux personnes autistes

Bureau régional du ministère de l'Éducation	Conseil scolaire financé par les fonds publics	Fournisseur régional de services aux personnes autistes financé par le MSEJ	Bureau régional du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse
Toronto	- Toronto DSB - Toronto Catholic DSB	Surrey Place Centre	Toronto
London	- Hamilton-Wentworth DSB - Hamilton-Wentworth Catholic DSB	Hamilton Health Sciences Corporation (Chedoke)	Hamilton/ Niagara
Toronto	- Upper Grand DSB	ErinoakKids	Centre-Ouest
London	- Thames Valley DSB	Thames Valley Children's Centre	Sud-Ouest
Ottawa	- Limestone DSB	Pathways for Children and Youth	Sud-Est
Barrie	- York Region DSB - Simcoe DSB	Kinark Child and Family Services	Centre-Est
Ottawa	- Upper Canada DSB - Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien	Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario (CHEO)	Est
North Bay/Sudbury	- Near North DSB	Hands (anciennement Algonquin Child and Family Services)	Nord-Est
North Bay/Sudbury	- Rainbow DSB* - Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario	Child Care Resources	Nord
Thunder Bay	- Thunder Bay Catholic DSB* - Lakehead DSB		

* ont aussi participé à la phase 1 du Projet.

Annexe B

CONNEXIONS POUR LES ÉLÈVES : ASSURER UNE TRANSITION HARMONIEUSE ENTRE LE PROGRAMME D'INTERVENTION EN AUTISME ET LE SYSTÈME DES ÉCOLES FINANCÉES PAR LES FONDS PUBLICS

Le ministère de l'Éducation et le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse ont élaboré une approche concertée afin d'améliorer la transition des élèves atteints de troubles du spectre autistique (TSA). Le programme *Connexions pour les élèves* a pour but de fournir une transition plus coordonnée et harmonieuse pour les élèves qui sont prêts à quitter les services d'intervention comportementale intensive (ICI) offerts dans le cadre du Programme d'intervention en autisme (PIA) pour débiter ou poursuivre leurs études dans une école financée par les fonds publics. Les équipes de transition *Connexions pour les élèves* seront à la disposition des enfants recevant des services d'ICI (option des services directs ou option de financement direct) offerts dans le cadre du PIA. Une fois qu'une décision clinique a été prise à l'effet qu'un enfant est prêt à quitter le PIA et après que les parents ou les tuteurs ont consenti à ce que leur enfant quittant les services d'ICI participe au programme *Connexions pour les élèves*, le fournisseur régional de services aux personnes autistes amorce le processus de transition en communiquant avec le personnel du conseil scolaire ayant une expertise en ACA.

Équipes de transition multidisciplinaires

Mandat des équipes de transition

La formation d'équipes de transition s'inscrit dans le cadre d'une approche concertée visant à faciliter la transition des élèves entre le PIA et le système des écoles financées par les fonds publics. Les équipes se voient confier le mandat d'assurer la transition harmonieuse des élèves vers une école financée par les fonds publics et de leur offrir un encadrement adapté à leurs besoins. Pour faciliter leur tâche, l'échange de renseignements sur les forces et les besoins des élèves du Programme d'intervention en autisme s'effectuera conformément aux lois sur la protection de la vie privée; tous les renseignements nécessaires et pertinents sur la transition de l'enfant seront assujettis à tous les consentements appropriés. Le consentement à la divulgation de renseignements personnels sur la santé doit comprendre les éléments suivants :

- Le consentement de l'enfant ou du jeune s'il est jugé apte ou le consentement du parent, de la tutrice ou du tuteur légal si l'enfant ou le jeune n'est pas jugé apte;
- Le consentement doit être bien documenté; et
- Le consentement doit être lié aux renseignements à divulguer.

L'échange de renseignements sur les forces et les besoins de l'enfant permettra d'établir des équipes et des plans de transition adaptés aux besoins particuliers de

l'élève. Le processus de constitution d'une équipe de transition *Connexion pour les élèves* sera amorcé après l'obtention du consentement du, de la ou des parents, tuteurs ou tuteurs de l'enfant. Les équipes de transition commenceront à travailler environ six mois avant que l'enfant quitte les services d'ICI et poursuivront leur travail au moins six mois après que l'enfant a quitté les services pour débiter ou poursuivre ses études dans une école financée par les fonds publics. Les équipes de transition centrées sur les enfants seront multidisciplinaires, constituées de membres ayant une compréhension de l'élève; elles posséderont d'autres compétences complémentaires et une expertise liée aux TSA ou à l'accompagnement des élèves atteints de TAS dans un milieu scolaire.

Composition des équipes de transition :

Les équipes de transition seront présidées par la direction d'école (ou la personne désignée). Elles compteront également un, une ou des parents, tuteurs ou tuteurs, un ou plusieurs membres du personnel enseignant, des consultants du Programme de soutien en milieu scolaire – TSA ainsi que des spécialistes en analyse comportementale appliquée (ACA) du conseil scolaire, au besoin. Ces équipes peuvent être adaptées aux besoins des enfants par l'ajout de spécialistes multidisciplinaires, y compris des aides-enseignantes et des aides-enseignants, des techniciennes ou techniciens en éducation spécialisé, des enseignantes-ressources et des enseignants-ressources en éducation de l'enfance en difficulté ainsi que d'autres professionnels qui offrent des services à l'enfant (p. ex., professionnels participant à la prestation des services d'ICI, fournisseurs de services en santé mentale, orthophonistes, ergothérapeutes, physiothérapeutes).

Fonctions des équipes de transition :

- Élaborer un plan personnalisé favorisant la transition de l'enfant, des services d'intervention comportementale intensive (ICI) offerts dans le cadre du PIA vers les programmes et services appropriés d'éducation de l'enfance en difficulté, y compris les méthodes pédagogiques de l'ACA en milieu scolaire;
- Répondre à tout besoin particulier afin de s'assurer que l'école est prête à accueillir l'enfant et que celui-ci ou celle-ci est prêt ou prête à faire son entrée à l'école;
- Épauler les membres du personnel enseignant, les aides-enseignantes et les aides-enseignants, les techniciennes ou techniciens en éducation spécialisé et les autres professionnels travaillant auprès de l'enfant se préparant à entrer à l'école afin de favoriser l'arrivée de ce dernier dans un milieu scolaire;
- Une fois que l'enfant entre ou poursuit ses études dans une école financée par les fonds publics après avoir quitté les services d'ICI offerts dans le cadre du PIA, l'équipe se réunira régulièrement et accompagnera l'enfant pendant au moins six mois afin de faciliter la transition et de résoudre les problèmes éventuels;
- La direction d'école (ou la personne désignée), le, la ou les parents, tuteurs ou tuteurs et le ou les membres du personnel enseignant continueront de suivre ensemble les progrès de l'élève à des moments de transition clés afin d'offrir un encadrement approprié;

- La direction d'école doit s'assurer que les membres du personnel du conseil scolaire et de l'organisme communautaire ayant déjà travaillé ou qui travaillent auprès de l'élève atteint de TSA sont invités à donner leur avis;
- L'ampleur du soutien offert changera à mesure qu'évolueront les besoins de l'élève.

Le tableau suivant définit les fonctions des membres des équipes de transition :

PARTICIPANTS	RÔLE AU SEIN DE L'ÉQUIPE DE TRANSITION	FONCTIONS
Directrice ou directeur d'école (ou personne désignée)	Chef de l'équipe de transition	<ul style="list-style-type: none"> • Former et diriger l'équipe de transition multidisciplinaire. • Déterminer avec le parent, la tutrice ou le tuteur, les professionnels et les organismes communautaires qui devraient être invités à participer et à donner leur avis à l'équipe de transition. • Organiser les réunions des équipes de transition, après la première prise de contact de la part du personnel du conseil scolaire ayant une expertise en ACA. • Se charger de l'élaboration et de la mise en application du plan de transition et du plan d'enseignement individualisé (PEI). • Résoudre les problèmes des membres de l'équipe. • Jouer le rôle d'intermédiaire principal pour la famille une fois que l'enfant a quitté les services d'ICI et fait son entrée à l'école. • Continuer à travailler avec le parent/tutrice/tuteur et l'enseignante ou l'enseignant afin de suivre les progrès de l'élève aux moments de transition clés et d'offrir un encadrement approprié. • S'assurer que les membres du personnel du conseil scolaire et des organismes communautaires ayant déjà travaillé ou qui travaillent auprès de l'élève atteint de TSA soient invités à apporter leur contribution.
Enseignante ou enseignant	Membre de l'équipe de transition	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à l'élaboration du plan de transition et du PEI de l'élève. • Mettre en oeuvre les volets du plan de transition touchant l'enseignement en classe. • Informer l'équipe de transition des progrès de l'élève et des problèmes de transition éventuels. • Continuer à travailler de concert avec le ou

PARTICIPANTS	RÔLE AU SEIN DE L'ÉQUIPE DE TRANSITION	FONCTIONS
		les parents/tutrices/tuteurs et la direction de l'école (ou la personne désignée) afin de suivre les progrès de l'élève aux moments clés et de lui offrir un encadrement approprié.
Parent(s)/tuteur(s)	<p>Membre de l'équipe de transition</p> <p>Représenter les besoins de l'enfant et fournir des renseignements qui faciliteront la planification et la prestation des soutiens à la transition.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En collaboration avec la direction de l'école (ou de la personne désignée), déterminer les professionnels et les organismes communautaires ayant travaillé avec l'enfant devant être invités à participer et à donner leur avis à l'équipe de transition. • Participer en tant que membre de l'équipe de transition et contribuer à l'élaboration du plan de transition et du PEI de l'enfant. • Informer l'équipe de transition des progrès de l'élève et des problèmes de transition. • Continuer à travailler de concert avec la direction de l'école (ou la personne désignée) et l'enseignante ou l'enseignant afin de suivre les progrès de l'élève aux moments de transition clés et de lui offrir un encadrement approprié.
Consultante ou consultant du Programme de soutien en milieu scolaire – TSA	<p>Membre de l'équipe de transition</p> <p>Favoriser les transitions de l'enfant quittant le PIA et débutant la fréquentation d'une école financée par les fonds publics.</p> <p>Appuyer l'intégration des méthodes de l'ACA dans les stratégies d'enseignement pour les enfants accompagnés par une équipe <i>Connexions pour les élèves</i>.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Offrir un soutien spécialisé aux équipes de transition afin de favoriser le passage des enfants quittant le PIA et débutant la fréquentation d'une école financée par les fonds publics. • Jouer le rôle de personne-ressource et de point de contact principal auprès du personnel de l'école en ce qui concerne les forces et les besoins de l'élève ainsi que les questions relatives à la transition de l'enfant vers l'école lorsqu'il ou elle a fini de recevoir les services d'ICI. Tous les échanges de renseignements s'effectueront conformément aux lois sur la protection de la vie privée. Tous les renseignements obligatoires et pertinents sur l'enfant échangés seront assujettis à tous les consentements appropriés. Le consentement à la divulgation de renseignements personnels sur la santé doit comprendre les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Le consentement de l'enfant ou du jeune s'il est jugé apte, ou le consentement du parent, de la tutrice ou du tuteur légal s'il n'est pas jugé apte;

PARTICIPANTS	RÔLE AU SEIN DE L'ÉQUIPE DE TRANSITION	FONCTIONS
		<ul style="list-style-type: none"> - Le consentement doit être averti; - Le consentement doit être lié aux renseignements à divulguer. • Assurer l'observation et l'accompagnement en classe des enseignantes et des enseignants ainsi que des aides-enseignantes et des aides-enseignants ou des techniciennes ou techniciens en éducation spécialisé sur les stratégies et les techniques d'enseignement propres aux élèves atteints de TSA accompagnés par l'équipe de transition <i>Connexions pour les élèves</i>. • Approfondir les connaissances des éducatrices et des éducateurs sur les caractéristiques des élèves atteints de TSA. • Améliorer les connaissances et les compétences des éducatrices et des éducateurs sur les principes de l'ACA et les stratégies pédagogiques fondées sur des preuves pouvant être utilisées au besoin dans les écoles et les salles de classe. • Améliorer les connaissances et l'expertise des éducatrices et des éducateurs sur les stratégies d'enseignement améliorant la communication, les aptitudes sociales et les habiletés fondamentales des élèves atteints de TSA. • Aider les éducatrices et les éducateurs à évaluer les soutiens et les structures du milieu étant susceptibles d'améliorer la réussite des élèves atteints de TSA. • Améliorer les connaissances des éducatrices et des éducateurs sur les services et l'encadrement non éducatifs offerts aux élèves atteints de TSA dans la communauté.
<p>Membres du personnel du conseil scolaire ayant une expertise en ACA</p>	<p>Premier intervenant pour le PIA et la famille lorsque l'enfant est prêt à amorcer la transition.</p> <p>Soutien auprès des directions d'école.</p> <p>Soutien auprès de l'équipe de transition le</p>	<ul style="list-style-type: none"> • De concert avec le personnel clinique du PIA, participer à la rencontre de planification initiale visant à entamer les discussions avec la famille sur la transition de l'enfant du PIA à l'école. • En consultation avec le ou les parents/tutrices/tuteurs, le personnel du PIA et le personnel du conseil scolaire compétent, cerner les options en établissement scolaire et de placement selon

PARTICIPANTS	RÔLE AU SEIN DE L'ÉQUIPE DE TRANSITION	FONCTIONS
	cas échéant, selon les besoins particuliers de l'enfant.	<p>le profil de l'enfant.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Communiquer avec la direction d'école (ou la personne désignée) et la consultante ou le consultant du Programme de soutien en milieu scolaire – TSA de l'école pour donner des renseignements sur l'enfant (conformément aux lois sur la protection de la vie privée) et la date prévue d'admission. <i>(Remarque : Une fois inscrit, l'élève peut être officiellement identifié et un placement peut être déterminé par le comité d'identification, de placement et de révision du conseil scolaire.)</i> • Faire des suggestions et prêter main-forte à l'équipe de transition au besoin. • Fournir ou coordonner des séances de formation et des ressources en matière de TSA dans les écoles ou les conseils scolaires. • Favoriser une meilleure collaboration entre les fournisseurs de services communautaires et les écoles. • Remettre à la famille le <i>Guide du conseil scolaire sur l'éducation de l'enfance en difficulté</i> pour les parents, tuteurs ou tuteuses lors de la première rencontre. • Offrir un soutien à la direction d'école ou aux personnes désignées et au personnel enseignant au besoin, y compris un accompagnement sur les stratégies pédagogiques fondées sur l'ACA.
<p>L'équipe peut également compter :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des membres du personnel de l'école (<i>aides-enseignantes et aides-enseignants, techniciennes ou techniciens en éducation spécialisé et enseignantes ou enseignants ressources en EED</i>) • d'autres professionnels concernés (<i>p. ex., ceux qui participent à la prestation des services</i>) 	Offrir un encadrement supplémentaire le cas échéant, selon les besoins particuliers de l'élève.	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à l'élaboration du plan de transition et du PEI de l'élève. • Au besoin, offrir du soutien pendant la transition des élèves.

PARTICIPANTS	RÔLE AU SEIN DE L'ÉQUIPE DE TRANSITION	FONCTIONS
<i>d'ICI, les fournisseurs de services en santé mentale, orthophonistes, ergothérapeutes, physiothérapeutes).</i>		

Fonctions complémentaires du personnel du Programme d'intervention en autisme (PIA) :

Pour faciliter la transition des enfants atteints de TSA à l'école, les fournisseurs régionaux de services aux personnes autistes et les écoles devront tisser des liens plus étroits. Le personnel clinique du PIA, y compris le ou la thérapeute principal(e) ou le ou la thérapeute instructeur(trice), peut jouer un rôle essentiel dans la transition harmonieuse des enfants vers l'école.

Afin de favoriser l'adoption de l'approche de l'équipe multidisciplinaire *Connexions pour les élèves*, les fournisseurs régionaux de services aux personnes autistes détermineront la façon dont les rôles du personnel du PIA seront harmonisés afin de désigner un membre du personnel du PIA qui sera responsable des fonctions suivantes en ce qui a trait à l'encadrement des enfants qui font leur transition vers l'école :

- Amorcer le processus de transition en collaboration avec les membres du personnel du conseil scolaire ayant une expertise en ACA, une fois la décision clinique prise selon laquelle un enfant ou un jeune est prêt à quitter les services d'ICI offerts dans le cadre du Programme d'intervention en autisme et après avoir obtenu le consentement du ou des parents/tuteurs voulant que l'enfant ou le jeune puisse participer au programme *Connexions pour les élèves*;
- Déterminer les compétences devant acquérir l'enfant ou le jeune pour réussir son entrée à l'école;
- Dresser un profil des forces et des besoins de l'enfant ou du jeune;
- Travailler avec le personnel du PIA et la famille de l'enfant pour favoriser l'acquisition des compétences requises;
- Transférer la responsabilité de la transition de l'enfant et son dossier à la consultante ou au consultant du Programme de soutien en milieu scolaire – TSA avant que l'enfant ait terminé les services d'ICI et ait commencé ou continué ses études dans une école financée par les fonds publics.

CONNEXIONS POUR LES ÉLÈVES :

Assurer aux élèves ayant des TSA une transition harmonieuse du Programme d'intervention en autisme au système d'écoles financées par les fonds publics



Services d'ICI offerts dans le cadre du PIA

Le personnel du Programme d'intervention en autisme facilitera la transition des enfants en :

- amorçant le processus de transition en collaboration avec le personnel du conseil scolaire ayant une expertise en ACA;
- définissant les compétences devant acquérir un enfant pour réussir son entrée à l'école;
- dressant la liste des besoins et des forces de l'enfant;
- transférant la responsabilité de la transition de l'enfant et son dossier (conformément aux lois sur la protection de la vie privée) à la consultante ou au consultant du Programme de soutien en milieu scolaire – TSA une fois l'équipe de transition formée.

Préparation en vue de l'achèvement des services d'ICI et de l'entrée ou de la continuation en milieu scolaire

Équipe de transition – Formée environ six mois avant la date prévue d'achèvement des services d'ICI de l'enfant pour élaborer un plan de transition personnalisé et lui offrir un encadrement pendant une période d'au moins six mois après le début ou la poursuite de ses études dans une école financée par les fonds public.

Composition de l'équipe :

- Directrice ou directeur d'école, ou personne désignée (chef d'équipe)
- Parent(s) ou tuteur(s)
- Consultante ou consultant du Programme de soutien en milieu scolaire – TSA
- Enseignante(s) ou enseignant(s)
- Personnel du conseil scolaire ayant une expertise en ACA, au besoin

Ces équipes peuvent également compter sur d'autres spécialistes multidisciplinaires selon les besoins de l'enfant :

- Aides-enseignantes et aides-enseignants
- Techniciennes ou techniciens en éducation spécialisé
- Enseignantes-ressources et enseignants-ressources en éducation de l'enfance en difficulté
- Autres professionnels offrant des services à l'enfant (p. ex., professionnels participant à la prestation des services d'ICI, fournisseurs de services en santé mentale, orthophonistes, ergothérapeutes, physiothérapeutes)

Soutien continu en milieu scolaire

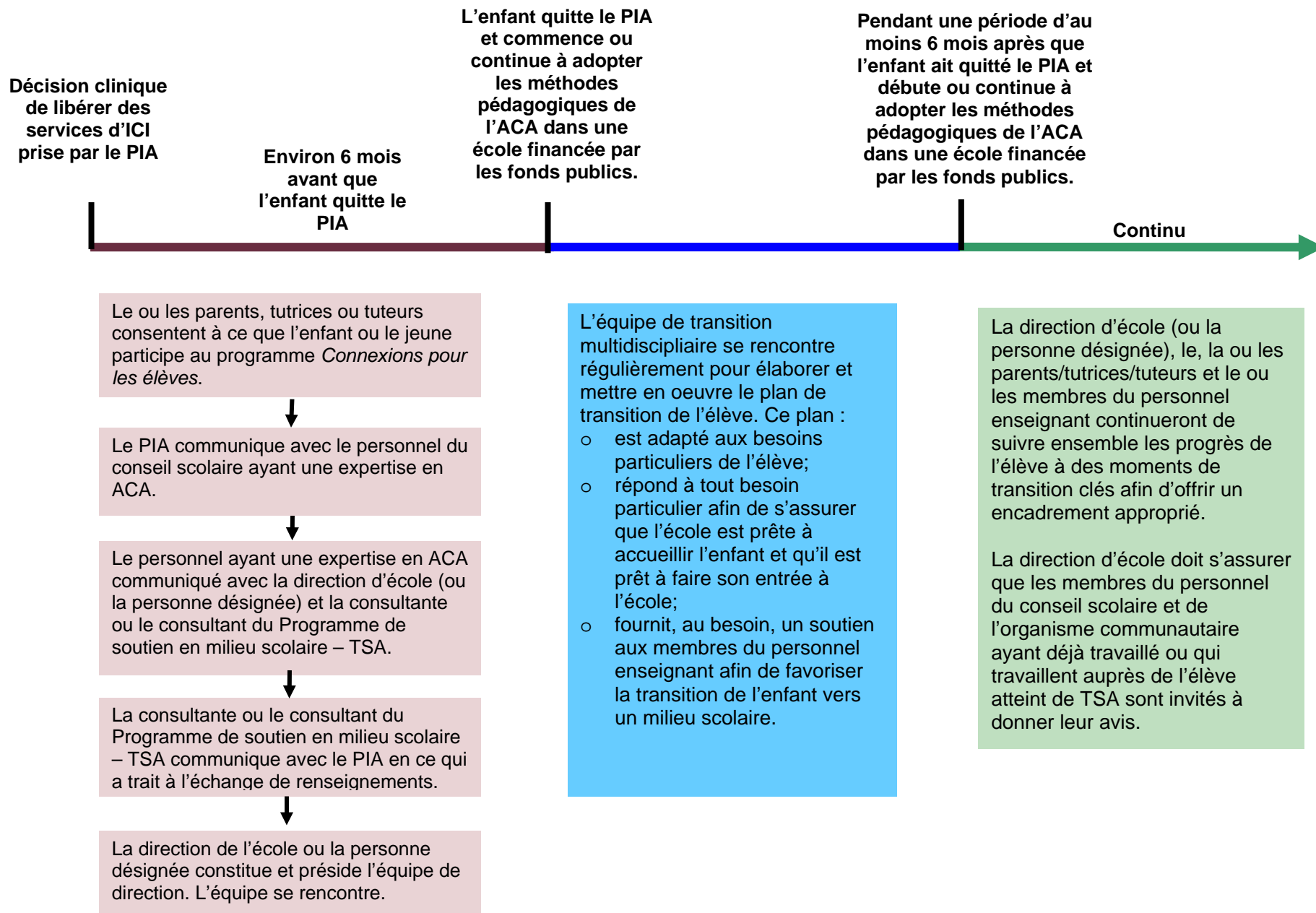
Soutien continu (après six mois) :

La directrice ou le directeur d'école (ou la personne désignée), le, la ou les parents/tutrices/tuteurs et l'enseignante ou l'enseignant travaillent et suivent ensemble les progrès de l'élève aux moments de transition clés afin de lui offrir un soutien approprié.

La direction d'école (ou la personne désignée) veille à ce que les membres du personnel du conseil scolaire et des organismes communautaires ayant déjà travaillé ou qui travaillent avec l'élève atteint de TSA soient invités à apporter leur contribution :

- Consultante ou consultant du Programme de soutien en milieu scolaire – TSA
- Personnel du conseil scolaire ayant une expertise en ACA
- Aides-enseignantes et aides-enseignants
- Techniciennes ou techniciens en éducation spécialisé
- Enseignantes-ressources et enseignants-ressources en EED
- Autres professionnels offrant des services à l'élève

CONNEXIONS POUR LES ÉLÈVES : PROCESSUS D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉQUIPE DE TRANSITION



Annexe C

Ressources favorisant la mise en oeuvre du modèle *Connexions pour les élèves*

- Joint EDU/MCYS Deputy Ministers' Memo: Supporting Seamless Transitions from the Autism Intervention Program to School (February 17, 2009)
<http://cal2.edu.gov.on.ca/feb2009/AutismIntervention.pdf>

Assurer une transition harmonieuse entre le Programme d'intervention en autisme et l'école (Le 17 février 2009)
<http://cal2.edu.gov.on.ca/feb2009/InterventionAutisme.pdf>
- Report of the Ministers' Autism Spectrum Disorders Reference Group. Making a Difference for Students with Autism Spectrum Disorders in Ontario Schools: From Evidence to Action (February 2007)
<http://www.edu.gov.on.ca/eng/document/nr/07.02/autismFeb07.pdf>

Rapport du Groupe de référence des Ministres en matière de troubles du spectre autistique. Faire la différence pour les élèves atteints de troubles du spectre autistique dans les écoles de l'Ontario : De la recherche à l'action (février 2007)
<http://www.edu.gov.on.ca/fre/document/nr/07.02/autismFeb07f.pdf>
- Effective Educational Practices for Students with Autism Spectrum Disorders - A Resource Guide
<http://www.edu.gov.on.ca/eng/general/elemsec/speced/autismSpecDis.pdf>

Pratiques efficaces pour les élèves atteints de troubles du spectre autistique
<http://www.edu.gov.on.ca/fre/general/elemsec/speced/asdfirstf.pdf>
- Policy/Program Memorandum No.140: Incorporating methods of Applied Behaviour Analysis (ABA) into programs for students with Autism Spectrum Disorders (ASD)
<http://www.edu.gov.on.ca/extra/fre/ppm/140.html>

Politique/Programmes Note n° 140: Incorporation des méthodes d'analyse comportementale appliquée (ACA) dans les programmes des élèves atteints de troubles du spectre autistique (TSA)
<http://www.edu.gov.on.ca/extra/fre/ppm/140.html>
- Planning Entry to School: A Resource Guide 2005
<http://www.edu.gov.on.ca/eng/parents/planningentry.pdf>

Guide de planification de l'entrée à l'école
<http://www.edu.gov.on.ca/fre/parents/planningentryf.pdf>
- Shared Solutions: A Guide to Preventing and Resolving Conflicts Regarding Programs and Services for Students with Special Education Needs, 2007
<http://www.edu.gov.on.ca/eng/general/elemsec/speced/shared.pdf>

Cheminer en harmonie - Guide de prévention et de résolution de conflits concernant les programmes et services offerts aux élèves ayant des besoins particuliers
<http://www.edu.gov.on.ca/fre/general/elemsec/speced/shared.pdf>
- *Realizing Potential: Our Children, Our Youth, Our Future* Ontario Ministry of Children and Youth Services, 2008 Strategic Framework 2008-12
<http://www.children.gov.on.ca/htdocs/English/documents/about/StrategicFramework.pdf>

Réaliser le potentiel de nos enfants, de nos jeunes et de notre avenir Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse, Cadre stratégique 2008-12
<http://www.children.gov.on.ca/htdocs/French/documents/about/StrategicFramework.pdf>